

Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 décembre 2025

Date de la convocation : 24/11/2025
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 13 - Quorum : 8

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Présents : David DOZANCE, Jean-Claude DUCROT, Marie-Claude CHATTON, Thierry GIRAUD, Régine JONNIER, Stéphane CANZANI, Jocelyne DURANTET, Pascal JOLY, Olivier BOULICOT, Agnès PUY, Laurent BENUCCI, Céline PONTE CASAIS, Morgan TALIFERT.

Absent excusé : David SOTTON.

Mme Régine JONNIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

PERSONNEL COMMUNAL :

- Modification du tableau des effectifs
- Assurance statutaire (Taux CIGAC)

Nomination et rémunération de l'agent recenseur

Demandes de subventions diverses (Voirie, solidarité, DETR ...)

Convention avec Roannais Agglomération « Atelier fiscal »

Convention avec le département « Aménagement et sécurisation de la RD 45 »

Questions diverses

M. le Maire propose d'ajouter une délibération relative à l'acquisition de terrain de voirie par acte administratif – Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

31/2025 – CRÉATION POSTES DE RÉDACTEUR ET ATTACHÉ TERRITORIAL PRINCIPAL

Suite à la délibération n° 28/2025, l'avis favorable du Comité Social Territorial (dossier n° 2025-11-06/13) en date du 13/11/2025 et au décret n° 2025-1096 du 19 novembre 2025 supprimant le seuil de 2000 habitants pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux dont celui du cadre d'emplois des attachés territoriaux, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste de rédacteur et un poste d'attaché territorial principal à compter du 8 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide à l'unanimité de modifier à compter du 8 décembre 2025 le tableau des effectifs comme suit et précise qu'un toilettage de ce tableau sera effectué courant 2026 après la nouvelle nomination et le départ en retraite de Mme PAGE :

EMPLOI	Heures/An actuelles	Moy./Hebdo actuelle	Heures/An proposées	Moy./Hebdo proposée
Attaché territorial	1607/1607	35 heures	1607/1607	Inchangé
Attaché territorial principal	Poste en création	Poste en création	1607/1607	1607/1607
Adjoint technique ppal 1 ^o c. (voirie-espaces verts-bâtiments)	1607/1607	35 heures	1607/1607	Inchangé
Adjoint technique ppal 2 ^è c. (nettoyage locaux & périscolaire)	1010/1607	22h	1010/1607	Inchangé
Adjoint technique ppal 2 ^è c. (périscolaire, nettoyage de locaux)	826,46/1607	18 heures	826,46/1607	Vacant
A.T.S.E.M. Principal 2 ^e Classe	1262/1607	27 heures 30	1262/1607	Inchangé
Rédacteur territorial rédacteur territorial 2 ^{ème} C rédacteur territorial 1 ^{ère} C	Poste en création	Poste en création	1285/1607	28 heures

32/2025 – ASSURANCE STATUTAIRE AU 1^{ER} JANVIER 2026/CIGAC

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat d'assurance du Personnel Communal conclu avec Groupama et les nouvelles conditions tarifaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter, à compter du 1er janvier 2026, les nouvelles conditions tarifaires suivantes :

* Agents CNRACL 7,54% (dont décès 0,28 %) *sans la garantie maternité, paternité, adoption*

* Agents IRCANTEC 1,39 %

avec l'option de remboursement des charges patronales (forfait de 35 %).

33/2025 – NOMINATION ET RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

La commune de Notre-Dame-de-Boisset, conjointement avec l'Insee, réalise une enquête de recensement de la population en Janvier-Février 2026.

La dotation forfaitaire versée par l'Insee pour assurer l'organisation de cette enquête vient d'être communiquée à la commune : 1006 euros

L'agent recenseur est recruté et rémunéré par la commune.

Il est précisé que les habitants pourront choisir de répondre par internet, ou sur un questionnaire papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de nommer M. Jean MILLET agent recenseur, et de lui verser un montant brut de 1006 euros.

34/2025-- SUBVENTION VOIRIE 2026 - Conseil Départemental

La commission voirie a étudié les travaux à réaliser sur l'année 2026.

Des chiffrages ont été présentés et après constat des coûts de l'ensemble des travaux à réaliser, la commission a effectué un arbitrage.

Le choix proposé par la commission est l'aménagement de la Rue Léon Marcel VC n° 4 la réfection en enduits gravillonné bicouche de la voie communale n° 6 sur 95 ml route de Lavally et une réfection complète avec scarification et tapis d'enrobés sur partie de la VC n° 15 sur 550 ml Route de Bournat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir les travaux proposés par la commission voirie pour un montant total estimé de **77 908 € HT** et sollicite l'aide du conseil départemental pour la réalisation de ces travaux de voirie.

35/2025- SUBVENTION SOLIDARITÉ 2026 - Conseil Départemental

Monsieur le Maire rappelle l'attribution annuelle par le conseil départemental d'une subvention dite « enveloppe de solidarité » pour l'exécution de travaux d'investissement.

Il propose de l'affecter aux travaux de remplacement d'une baie-vitrée à l'école et de plusieurs portes de la salle des fêtes de La Chênaie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental la subvention "d'aide de solidarité" 2025 sur la base du devis de l'entreprise OMABOIS pour la baie-vitrée de l'école (1 995 €) et de trois portes de la salle des fêtes de La Chênaie (1-2 et 3 devis OMABOIS – 12 065 € HT) soit un montant total de travaux d'investissement de **14 060 € HT**.

36/2025 - SUBVENTION DETR 2026

Monsieur le Maire expose les modalités d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2026 et propose de déposer un dossier sous la rubrique des « opérations Sports Loisirs Culture » pour des travaux d'investissement à la salle des fêtes. En effet, les portes et baies vitrées de la salle des fêtes de La Chênaie sont à changer et le devis de l'entreprise OMABOIS se monte à 35 760 € HT.

La collectivité ne pouvant supporter la totalité de cette dépense indispensable pour la sécurité et les économies d'énergie de l'Équipement Rural d'Animation sollicite l'aide de l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de solliciter auprès de Madame La Préfète de la Loire une subvention D.E.T.R. 2026 sur la base du devis de l'entreprise OMABOIS pour le changement des portes et baies vitrées de la salle des fêtes de La Chênaie soit un montant total de travaux d'investissement de **35 760 € HT**.

37/2025 – UTILISATION DE L'OUTIL « ATELIER FISCAL »

Roannais Agglomération propose aux communes de bénéficier d'une application permettant l'accès à des données fiscales et des simulations utiles le cas échéant pour les décisions en matière de fiscalité locale. Cette mutualisation est totalement gratuite pour les communes et sera effective à compter du 1^{er} janvier 2026.

La signature d'une charte d'utilisation de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération doit être signée par M. le Maire.

Elle a pour objet de :

- rappeler le cadre légal de la communication de données fiscales soumises au secret professionnel, ainsi que les sanctions encourues en cas de manquements,
- définir les règles d'utilisation des données mises à disposition dans l'outil informatique de l'Observatoire fiscal de Roannais Agglomération,
- indiquer la responsabilité de l'utilisateur dans les productions qu'il réalise à partir de cet outil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mutualisation de l'application « Atelier Fiscal » de Roannais Agglomération et autorise M. le Maire à signer la chartre d'utilisation de cet outil informatique.

38/2025 – CONVENTION AMÉNAGEMENT, SÉCURISATION DE LA RD45

Lors de sa réunion du 15 septembre 2025, la commission permanente du département de la Loire a approuvé la convention concernant l'aménagement et la sécurisation de la RD 45 au lieu-dit Le Marvallin. M. le Maire donne lecture de la convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention d'aménagement et sécurisation de la RD 45 au Marvallin et autorise M. le Maire à la signer.

39/2025 – ACQUISITION DE VOIRIE PAR ACTE ADMINISTRATIF

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il est possible de procéder à des acquisitions de voirie par acte administratif, notamment pour élargissement de voies communales. Une délibération 18 octobre 2016 prévoit les conditions mais nomme un élu, pour représenter la commune lors de la signature des actes, qui n'est plus élu.

Il est proposé au conseil municipal d'abroger la délibération n° 31/2016 et de reprendre une délibération non nominative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de

- * fixer le prix global d'acquisition, toutes indemnités comprises à 1,20 €/m² de terrain de voirie situé en zone constructible et non soumis à consultation des Domaines,
- * prendre en charge les frais d'actes authentique en la forme administrative (CC Art.1593),
- * transférer les parcelles acquises dans le Domaine Public,
- * préciser que les diverses acquisitions interviennent dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts
- * porter les crédits nécessaires aux acquisitions au budget communal et autoriser M. le Maire à payer le prix de la vente après publication, sans purge des privilèges et hypothèques inscrits si le bien < 7 700 € (CGCT art. R 2241-5),
- * donner délégation à Monsieur le Maire pour établir les actes administratifs et l'autorise à signer l'acte et tout document relatif à ces acquisitions,
- * désigner Monsieur ou Madame le(la) premier(ère) adjoint(e), pour représenter la collectivité dans la signature des actes.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des travaux de voirie exécutés par Alexis NOVO et donne son accord pour finir avec une estimation de 800 € supplémentaires.
- de la livraison des panneaux de signalisation commandés chez KROMM ;
- de la non-conformité des panneaux des écluses RD 45 (flèches) ; Le cabinet Ginkgo prendra en charge financièrement fourniture et pose de panneaux conformes à la réglementation.
- des résultats du nouveau comptage routier entre le 3 et le 24 novembre : le plateau s'avère très efficace mais la réduction de vitesse n'est pas constatée au niveau des chicanes. Elles sécurisent cependant la zone piétonne. M. le Maire rappelle le moment de convivialité prévu avec riverains et financeurs le dimanche 13 décembre ;
- de projets présentés en mairie par des personnes intéressées par l'achat des prés de la famille MURY situés en contre-bas du bourg ;
- de la facture beaucoup plus élevées de taille des haies par l'entreprise PATARD compte-tenu de travaux supplémentaires. Le conseil municipal échange sur ces travaux pas toujours réalisés par les riverains et les diverses réglementations parfois contradictoires.
- des travaux envisagés dans la salle de bain du logement au-dessus de l'école. Le conseil décide de conserver une baignoire et d'ajouter une douche et une double vasque : des devis seront sollicités. Un dossier de demande d'aide pour adaptation de logement sera déposé.
- du compte-rendu du premier conseil d'école : règlement, effectifs (stables à ce jour mais une baisse est prévue sur les 3-4 prochaines années), aucune observation sur la nouvelle organisation qui semble convenir à tous (parents, enseignants, enfants et agents), la vie de l'école avec, cette année, le projet cirque. À ce sujet, il est demandé au sou des écoles de détailler leur demande de subvention communale, conformément à la réglementation relative à l'attribution de subventions par les collectivités.
- de l'appel aux dons lancé par la Fondation du Patrimoine (restauration de sept croix) ;
- de la signature du compromis de vente des deux terrains à construire au centre bourg ;
- du don d'un barnum logotisé Région Auvergne-Rhône-Alpes à disposition des associations
- de la rencontre avec le Major David CHAMBOSSÉ de la brigade de Balbigny ;
- de la distribution du bulletin communal la semaine de Noël ;
- du compte-rendu de la commission ressources Roannais Agglomération par M. DUCROT ;
- des travaux de toitures de l'espace La Chênaie début 2026 par l'entreprise SOTTON ;
- de la fête des lumières sur le thème médiéval ce samedi 6 décembre ;
- des vœux de la municipalité le dimanche 11 janvier à 10h30 espace La Chênaie ;
- du compte rendu positif de la visite du jury départemental des Villes et Villages Fleuris ;
- de l'information du correspondant défense, Laurent BENUCCI, concernant des formations militaires dispensées gratuitement. Les jeunes intéressés peuvent le contacter.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h.

À Notre-Dame-de-Boisset, le

Le secrétaire de séance,
Régine JONNIER

Le maire,
David DOZANCE